



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

PREAVIS No 18/2016

**concernant le réaménagement de la
traversée du village - demande d'un
second crédit d'étude**

Date proposée pour la 1^{ère} séance de commission :
le 1^{er} novembre 2016 à 19.00
en la salle de conférence
route des Deux-Villages 23
(date de réserve pour 2^{ème} séance, 7 novembre 2016 à 19h30,
à la salle des Dents-du-Midi à la Grande Salle)

Demande d'un second crédit d'étude pour le réaménagement de la traversée du village

S O M M A I R E

- 1. Objet du préavis**
- 2. Historique et évolution du dossier**
- 3. Présentation de l'avant-projet**
- 4. Procédures et consultations**
- 5. Aspects financiers**
- 6. Echancier**
- 7. Agenda 21**
- 8. Conclusions générales**
- 9. Conclusions du préavis**

St-Légier-La Chiésaz, le 10 octobre 2016

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une seconde demande de crédit d'étude de CHF 440'000.- concernant un projet de réaménagement de la traversée du village et de l'assainissement du cadastre souterrain.

2. Historique et évolution du dossier

Suite au préavis N°03/2014 concernant la demande d'un crédit d'étude pour un avant-projet de réfection des chaussées de la traversée du village et des conduites souterraines, accepté par le conseil communal dans sa séance du 12 mai 2014, le bureau d'ingénieurs civils MCR & Associés Sàrl à Vevey, a procédé aux études préliminaires et d'avant-projet relatifs au cadastre souterrain et aux chaussées.

Dans la synthèse de son travail, le bureau précité relève les points principaux suivants :

- Les travaux d'assainissement des chaussées sont nécessaires sur la majorité des tronçons examinés ;
- Les conduites souterraines communales doivent faire l'objet de maintenance ou de remplacement dans certains secteurs ;
- Les services industriels sont également partie prenante pour la modernisation de leurs réseaux ;
- Globalement, la traversée du village ne répond pas de manière satisfaisante à la sécurité des usagers et ne prend pas en compte la dimension de l'espace public ;
- L'ampleur du projet nécessite une vision globale de manière à définir une réalisation coordonnée par étapes.

Sur cette base, la municipalité a pris la décision de lancer une phase d'avant-projet pour le réaménagement de l'espace urbain de la traversée du village. Cette démarche va dans le sens du postulat de MM. Bays, Leyvraz et Mamin du 17 juin 2014 qui s'est ajoutée aux nombreuses préoccupations de la population et du conseil communal, quant à la tranquillisation du trafic.

Fondé sur ce qui précède et sur conseil du bureau MCR & Associés Sàrl, pilote du dossier, la municipalité a rencontré le bureau Hüsler & Associés Sàrl, architectes paysagistes à Lausanne, au bénéfice de nombreuses références en aménagement d'espace public, pour leur demander une offre de prestations incluant également les conseils en mobilité d'un bureau spécialisé en circulation.

Pour étudier la phase d'avant-projet de la requalification de la traversée du village, mise en valeur du patrimoine bâti, des espaces publics, intégration des problématiques liées à la circulation et des projets de développement urbain en cours, la municipalité a mandaté de « gré à gré » en avril 2015 les bureaux Hüsler & Associés Sàrl, architectes paysagistes à Lausanne et Team Plus, ingénieurs conseils SA en mobilité à Bulle, pour mener à bien les principes d'aménagement.

Cette conception préliminaire de la traversée du village est maintenant achevée et sa présentation développée au chapitre 3 du présent préavis.

3. Présentation de l'avant-projet

Introduction

Le projet de réaménagement de la traversée du village s'inscrit, d'une part, dans la nécessité de réaliser des travaux sur les infrastructures souterraines et, d'autre part, dans celle de redonner une image répondant aux besoins de la commune pour les décennies à venir. L'évolution démographique vécue et à venir ainsi que l'évolution des modes de mobilité imposent d'adapter les aménagements de surface et les espaces publics afin de redonner la place nécessaire aux modes de déplacements doux ainsi qu'à l'espace piétonnier synonyme de qualité d'image et de vie au cœur du village. La tranquillisation des circulations et la limitation du trafic de transit sont au cœur de l'étude. En parallèle, la réflexion intègre la compatibilité de créer une nouvelle place publique en lien avec la possibilité de créer une surface commerciale au centre du village.

Préambule

La traversée du village est caractérisée par la présence des deux « centres-villageois » historiques : St-Légier et La Chiésaz. Ces deux pôles regroupent la plupart des points d'intérêts publics (commerces, établissements publics, etc.). La qualité d'ensemble architecturale est remarquable. Entre ces deux centres historiques se profile un nouveau pôle renforcé par la demande d'une augmentation du potentiel de l'activité commerciale et la création d'une place publique.

La desserte en train est caractérisée par la situation des trois arrêts en aval de la traversée. Cette disposition permet une desserte verticale en direction des gares, utilisant la traversée du village comme artère collectrice piétonnière.

L'arborisation présente sur le site est le reflet du développement historique. Une typologie d'arbres isolés ponctue les espaces de courettes dans les vieux bourgs, accompagnant souvent une fontaine. Il témoigne de l'usage passé de l'ombrage des bêtes. Des alignements d'arbres soulignent des aménagements plus récents avec des fronts bâtis plus éloignés de la chaussée.

La place prise par le trafic routier, au fur et à mesure des années, ne laisse, aujourd'hui, plus de place aux autres usagers de l'espace public. Il convient d'ajuster la répartition de l'offre de manière à trouver le meilleur équilibre entre les différents utilisateurs, pour les années à venir.

Concept

Le projet développe l'aménagement en séquences, renforçant les caractéristiques naturelles de la traversée de St-Légier-La Chiésaz. Une modification des gabarits routiers permettra de redonner un trottoir généreux au Sud (côté vues, accès principaux aux haltes, etc.) tout en garantissant le passage de la circulation de manière tranquillisée, pour le bien de tous. La matérialisation utilisée ainsi que le travail sur les différences de hauteur entre la chaussée et les trottoirs viseront à atténuer l'aspect routier qui prédomine aujourd'hui. Un nouvel éclairage, économe en énergie, soulignera les aménagements repensés de manière à proposer une lumière adaptée aux nouveaux espaces créés.

Séquences

De l'entrée Ouest (sortie de l'autoroute), la chaussée sera réduite à 6,50 mètres pour une vitesse de 50 km/h. Sur la chaussée une bande cyclable en sens montant complétera l'offre en mobilité douce. L'espace ainsi gagné permettra au Sud la création d'un trottoir de 2 à 2,90 mètres, en balcon sur le paysage et donnant accès à la Gare principale, terminus prévu de la ligne de bus.

Arrivé au cœur du vieux St-Légier, le gabarit de la route se réduit à 5,60 mètres, limitant encore la vitesse. Le nouveau trottoir, plus généreux au Sud, améliorera le confort des usagers. Des bordures inclinées, avec une faible différence de niveau, permettent le croisement exceptionnel de deux très larges véhicules. Les surfaces piétonnes sont reconstituées en pavés donnant un caractère plus convivial et différent qu'une simple route. Il est proposé de déborder du domaine public afin que l'aménagement se prolonge jusqu'aux façades, limite visuelle de « l'espace rue ». La présence d'arbres isolés sera renforcée, complétée par des assises en lien avec la fontaine.

Dans la séquence « Entre-Villages », le gabarit routier de 5,60 mètres continue. Les bordures restent inclinées mais avec une différence de niveau un peu plus marquée puisque cette séquence requiert moins de franchissements à l'usage.

Arrivé à hauteur de l'ancien collège, le projet prévoit la création d'une nouvelle place publique devant un futur immeuble intégrant la possibilité de créer une surface commerciale. Cet espace permettra de connecter les cheminements piétons à travers le « verger » situé en dessus de la route et offrant une bonne perméabilité aux villageois situés au Nord de la traversée. Comme pour le secteur du vieux St-Légier, le gabarit routier est à 5,60 mètres et les bordures sont inclinées avec une faible différence de niveau. De nouveaux alignements d'arbres permettent une meilleure séparation de la dépose des bus scolaires avec la chaussée tout en définissant l'espace rue avec une arborisation différente des typologies solitaires des centres historiques. Le rond-point, redimensionné, libère plus d'espaces aux voies piétonnes dans ce futur secteur clé d'accès aux commerces et à la halte de « La Chiésaz ». Les développements immobiliers projetés dans le secteur du verger renforceront encore l'usage de ces espaces. Le cœur du « Vieux La Chiésaz » reprend les mêmes principes proposés au « Vieux St-Légier ». Un redimensionnement du carrefour avec le chemin de l'Eglise redonne un caractère moins routier à cette entrée de village.

En sortie de village, à l'Est, le gabarit de 5,60 mètres est conservé jusqu'au chemin du Ressay. Au-delà, le gabarit de 6,50 mètres, incluant la bande cyclable en sens montant, est intégré au dispositif tout comme dans le secteur de l'entrée Ouest.

4. Procédures et consultations

Département des infrastructures, Commission des espaces publics - Projets routiers et urbanisme

Une première présentation de la requalification de la traversée du village a été organisée le 2 avril 2015 auprès de la sous-commission cantonale des espaces publics. Les discussions et recommandations ont porté sur les thématiques touchant la vitesse, les aménagements, les déplacements mode doux et le patrimoine.

Suite à l'évolution de l'avant-projet, une deuxième séance de présentation a été mise sur pied le 3 décembre 2015 avec la commission précitée et à fait l'objet de remarques sur l'arborisation, le bruit, la coordination avec le développement du réseau de transport public, les aménagements mode doux, le gabarit de la chaussée et les intersections.

A ce stade, la commission des espaces publics salue la qualité de l'avant-projet. Elle encourage la commune à poursuivre son étude et se tient à disposition pour les phases ultérieures de développement du dossier.

Commission communale consultative d'urbanisme

La commission communale d'urbanisme s'est penchée à deux reprises sur l'avant-projet de réaménagement de la traversée du village, soit les 30 octobre et 26 novembre 2015. La qualité de l'étude est également relevée. Toutefois, la commission soulève dans son appréciation les souhaits d'un traitement plus élaboré de la séquence comprise entre les bâtiments de la route des Deux-Villages 25 à 37, ainsi qu'une meilleure articulation de la place sise en face du collège de la Chiésaz et une amélioration de la liaison piétonne avec la future promenade, « Le Verger », à l'amont.

Démarche prévue

Pour permettre l'avancement du projet et son développement, il est aujourd'hui impératif de porter les études plus en avant de manière à disposer d'une conception détaillée sur tout le tracé. Le résultat de cette démarche doit permettre de disposer d'un projet abouti sur **l'ensemble de la traversée du village**, condition sine qua non pour mener cette opération jusqu'à la mise à l'enquête.

Cette deuxième phase d'étude implique l'engagement de spécialistes, qui auront pour objectifs :

- La finalisation du projet de détail des aménagements urbains.
- La finalisation du projet de détail du cadastre souterrain.
- La mise au point des principes techniques.
- La préparation d'un devis général pour l'ensemble à +/- 10%.
- La consultation et la présentation du projet auprès de la population et des riverains ainsi que la gestion des cas particuliers.
- La consultation et le suivi du projet auprès des commissions communales.
- La préparation et la gestion de la procédure de consultation préalable auprès du Canton.
- Sur la base du résultat de ces consultations, la préparation du dossier d'enquête en vue de l'obtention des autorisations pour **l'ensemble du projet**.
- La préparation des dossiers nécessaires aux demandes de subventions auprès du Canton et de la Confédération.

Sur cette base, notre commune disposera d'un projet définitif et d'une vision déterminée sur la traversée du village lui permettant de planifier librement une réalisation par étapes.

5. Aspects financiers

L'enveloppe budgétaire qui vous est soumise prévoit, d'une part, les montants d'études qui ont été engagés à ce jour pour permettre l'élaboration d'un avant-projet global d'aménagement de la traversée du village et, d'autre part, les investissements qui seront nécessaires pour développer ce projet et aboutir à l'obtention d'un permis de construire ainsi que des autorisations qui en découlent.

Conformément à la loi sur les marchés publics et son règlement d'application, l'exécutif communal a choisi d'effectuer une procédure de gré à gré, par étape et pour chaque entité. Les montants proposés ont fait l'objet d'offres détaillées et négociées.

Crédit d'étude (honoraires)

| Prestations | Montants | Total |
|--|-----------------|------------------|
| <i>Phase 1 - Etudes préliminaires et avant-projet (Effectuée en 2015)</i> | | |
| Coordination générale | 8'000.- | |
| Etude préliminaire bureau d'architecte paysagiste | 32'900.- | |
| Etude préliminaire du bureau ingénieur trafic | 13'400.- | 54'300.- |
| | | |
| <i>Phase 2 - Etude de projet</i> | | |
| Communication avec les tiers et séances publiques | 16'200.- | |
| Etude du bureau d'architecte paysagiste | 115'000.- | |
| Etude du bureau d'ingénieur civil | *126'000.- | |
| Etude du bureau d'ingénieur trafic | 19'200.- | |
| Etude du bureau d'ingénieur réseau eau potable | *10'000.- | |
| Géomètre | 20'000.- | |
| Etude éclairage public | 15'000.- | |
| Frais d'enquête et de procédures | 3'000.- | |
| Frais de reproduction, débours, etc..... | 8'500.- | |
| Divers et imprévus | 20'000.- | 352'900.- |
| | | |
| Total brut | | 407'200.- |
| TVA 8% | | 32'576.- |
| Total TTC arrondi à | | 440'000.- |

* Pour les études concernant les conduites d'eaux claires/usées et d'eau potable, la TVA peut être récupérée.

Procédure marchés publics

D'une manière générale, dans sa démarche d'investissement de projets publics, le maître d'ouvrage a pour charge la mise sur pied d'une procédure d'attribution des marchés conforme à la loi sur les marchés publics et à son règlement d'application.

Concernant la traversée du village, l'exécutif communal disposait de trois possibilités pour faire avancer ce dossier et disposer d'un projet lui permettant d'atteindre ces objectifs :

- La mise sur pied d'un concours de projet régi par la norme SIA 142.
- La mise sur pied d'un mandat d'étude parallèle régi par la norme SIA 143.
- L'utilisation des mises en concurrence basées sur les prestations régies par la norme SIA 144.

Au vu des documents et des études antérieures à disposition, des multiples analyses, discussions et propositions portés au travers de commissions durant ces vingt dernières années, l'exécutif communal a préféré pour ce cas effectuer une démarche pas à pas lui permettant d'avoir un contrôle sur le développement du projet et sa démarche, dans son principe et son fonctionnement. La mise sur pied d'un concours ou d'un mandat d'étude parallèle demande une organisation relativement lourde et coûteuse ainsi qu'une planification prévisionnelle étendue. De plus, une fois le lauréat connu, les analyses générales et les consultations préalables auprès des commissions cantonales et communales pourront continuer. Enfin, la maîtrise du projet s'avère souvent difficile pour le maître d'ouvrage, particulièrement sur le plan économique.

C'est pourquoi et après réflexion, la municipalité a décidé d'entreprendre une procédure par phase où les mandats sont attribués, dans un premier temps, de gré à gré ou sur invitation conformément aux dispositions légales, puis mis en concurrence en procédure sur invitation ou ouverte pour la phase suivante.

Financement

Le financement de cette dépense sera assuré par le recours à l'emprunt si nécessaire.

Amortissement

Il est proposé d'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans au maximum, via les comptes d'amortissement des services concernés.

Coûts d'exploitation annuels

Coûts estimés pour l'étude projetée :

| | |
|-------------------------|--------------|
| Intérêts lissés (1.5 %) | CHF 3'300.- |
| Amortissement annuel | CHF 14'700.- |

Montants engagés par le préavis du crédit d'étude N° 03/2014

Le montant de CHF 93'626.15 a été engagé pour les études et ce préavis est maintenant bouclé.

Estimation de l'enveloppe financière des travaux

Sur la base des études préliminaires et de l'avant-projet présenté, le montant total estimé, précision +/- 20%, pour les travaux sur l'ensemble de la traversée est de CHF 8'000'000.-, HT.

Ce montant comprend l'infrastructure et la superstructure routière, les aménagements des trottoirs et places, les équipements, le cadastre souterrain à charge communale et l'éclairage public. Les frais d'honoraires et administratifs ne figurent pas dans ces montants. Comparativement aux standards habituels, ce montant figure dans les proportions habituelles.

A rappeler ici que les travaux sur la superstructure auront droit à une subvention cantonale.

Plan des investissements

Les travaux suivants sont portés au plan des investissements :

- réaménagement traversée du village CHF 500'000.- (2016), CHF 2'000'000.- (2017) et CHF 2'500'000.- (2018) ;
- mise en séparatif route des Deux-Villages CHF 1'125'000.- (2018) et CHF 100'000.- (2019) ;
- eau potable CHF 400'000.- (2017) et CHF 870'000.- (2018).

Plafond d'endettement

Le plafond d'endettement autorisé par le conseil communal pour la législature 2011-2016 se monte à CHF 78'000'000.-. L'état au 31 décembre 2015 est de CHF 53'758'612.75.

6. Echéancier

| | |
|-------------------------------------|--------------------|
| Calendrier prévisionnel | |
| Décision du Conseil communal | Automne 2016 |
| Etude du projet | Printemps-été 2017 |
| Consultation des services cantonaux | Été 2017 |
| Présentation publique | Automne 2017 |
| Enquête publique | Printemps 2018 |
| Permis de construire | Automne 2018 |

7. Agenda 21

En 2015, dans le cadre de l'agenda 21, des ateliers ouverts à la population de St-Légier - La Chiésaz ont fait des propositions quant à la mobilité sur le territoire des deux communes et quant au cœur du village de St-Légier. Un rapport de synthèse a été établi par les mandataires et mis sur le site des deux communes.

Du rapport sur la mobilité (p. 88 et 89 du rapport de synthèse), il ressort la nécessité de proposer des itinéraires de délestage pour diminuer le flux des voitures qui transitent par la route des Deux-villages. Dans cette optique il faut relever que la contournante par le Nord qui avait été prévue dans une étude des années 1980 a été

abandonnée, les itinéraires prévus n'étant plus possibles à cause de la construction de nouveaux quartiers. Par le sud, il faut mentionner les deux importants projets intercommunaux pour réaménager le chemin de la Chenalettaz et la route des Boulingrins.

Il est également fait mention de la nécessité d'augmenter la protection des zones d'habitation et de favoriser les espaces de rencontre. Ces deux objectifs ont été inscrits dans le projet proposé par les architectes aménagistes. La proposition est également faite d'améliorer la signalisation pour l'accès aux axes autoroutiers et Vevey. Le souhait de limiter la vitesse dans le village a été émis, mais, vu la non-entrée en matière de la DGMR, le projet privilégie d'autres moyens qui incitent à une réduction de la vitesse en localité. Par ailleurs, le souhait de mise en place d'un libre-service de vélos pourra être pris en compte en coordination avec les communes de la Riviera et en fonction des possibilités limitées par l'étroitesse de la chaussée en traversée de localité.

Du rapport sur le cœur du village (p. 51 du rapport de synthèse), il ressort des propositions pour accueillir, par ordre de priorité :

1. Des espaces de rencontre et de vie, avec zone de verdure.
2. Des activités commerciales.
3. Des structures de mobilité.

Des souhaits ont également été exprimés pour y envisager des structures d'accueil pour les enfants et des logements.

Il faut rappeler que la commune n'est pas propriétaire de terrains pouvant constituer un cœur du village et qu'il s'agit de négocier avec les propriétaires les conditions qui permettent d'entrer en matière pour une vision communautaire de l'espace. C'est dans cet esprit que la municipalité a invité deux ateliers d'architecture (l'un mandaté par la commune pour l'aménagement de la traversée du village, l'autre par des propriétaires privés pour la construction de commerces et de logement) à travailler ensemble pour établir un projet cohérent avec les objectifs suivants :

1. Des espaces de rencontre et de vie. A discuter avec les propriétaires pour l'aménagement des parcelles permettant un équilibre entre les activités commerciales, les logements, les espaces publics et la mobilité douce. Les propositions de places de verdure, jeux, fontaines sont à combiner avec les cheminements piétonniers. Les questions de servitudes doivent être analysées.
2. Des activités commerciales. Discussions en cours avec le souhait d'offrir au village une « moyenne surface » avec des commerces adjacents. La possibilité d'un marché à ciel ouvert est à envisager.
3. Des structures de mobilité. Nécessité d'un parking en sous-sol pour les commerces, mais en coordination avec la circulation dans le village et les autres possibilités de stationnement. Penser globalement les relations entre les différents lieux de vie communautaires et favoriser la mobilité douce entre les bâtiments scolaires et avec la grande salle, l'église et l'auberge et son annexe à l'est et avec l'administration communale, la poste, les commerces et établissements publics à l'ouest.

Les différentes suggestions faites par les groupes de travail du second atelier sont pertinentes et devront être intégrées dans une démarche synchronisée, déjà amorcée, entre le projet de traversée du village et la valorisation de parcelles privées.

8. Conclusions générales

La municipalité souligne l'importance de cette étude qui doit permettre à terme d'améliorer la qualité de l'espace public, de limiter les flux de transit et faciliter la mobilité douce, de favoriser l'accès aux transports publics, d'aménager des espaces de vie et de redynamiser l'activité commerciale.

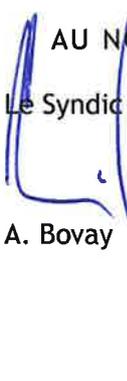
9. Conclusions du préavis

Vu ce qui précède, la municipalité demande à ce qu'il plaise au conseil communal :

- ⇒ Octroyer le montant de l'étude demandé de CHF 440'000.- ;
- ⇒ Autoriser la municipalité à signer tous les documents nécessaires ;
- ⇒ Financer la dépense par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- ⇒ Autoriser la municipalité à amortir cette dépense sur 30 ans au maximum, via les comptes d'amortissement des services concernés.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

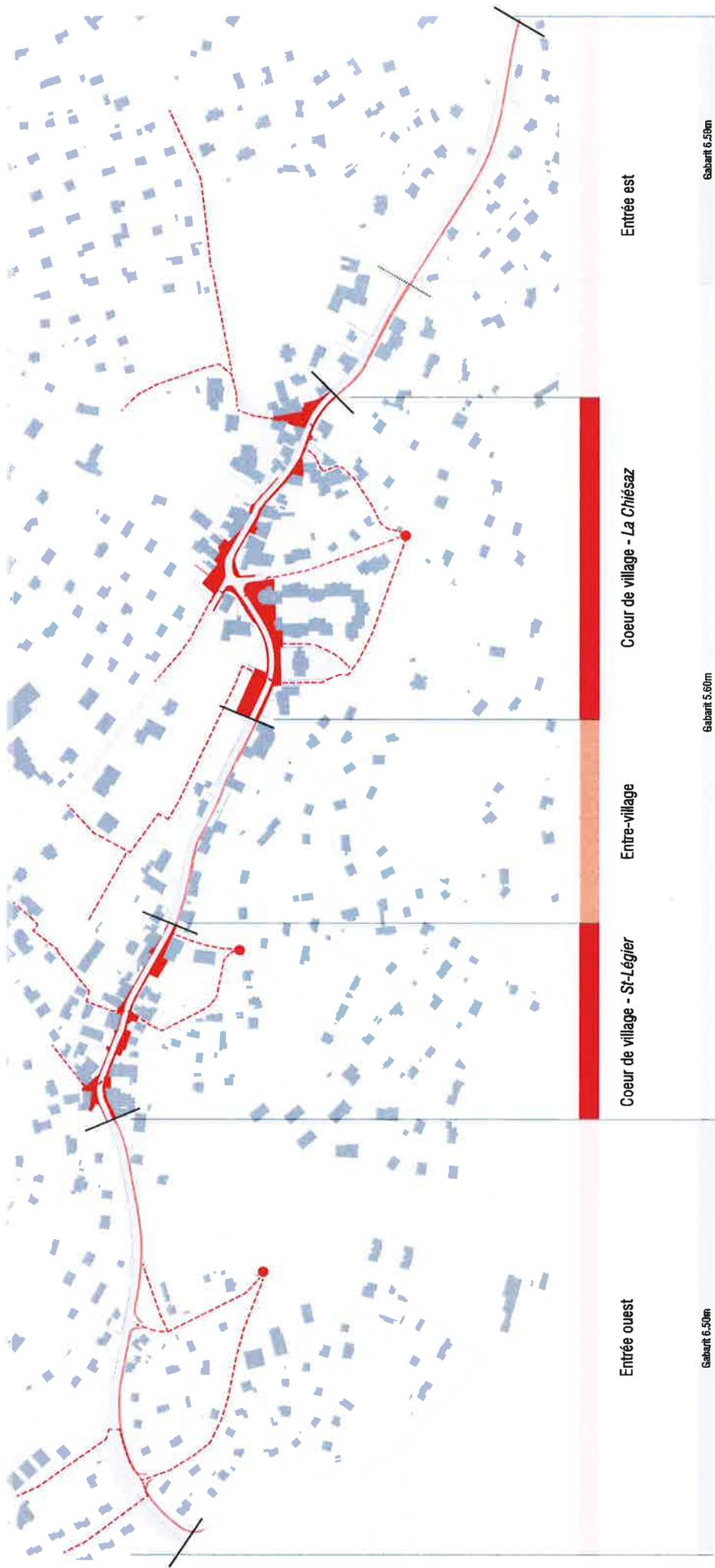
Le Syndic  La Secrétaire adj.

A. Bovay  E. Roulet 

Annexes : plan d'ensemble des séquences
profils type des séquences « Entrée ouest et Cœur de village »

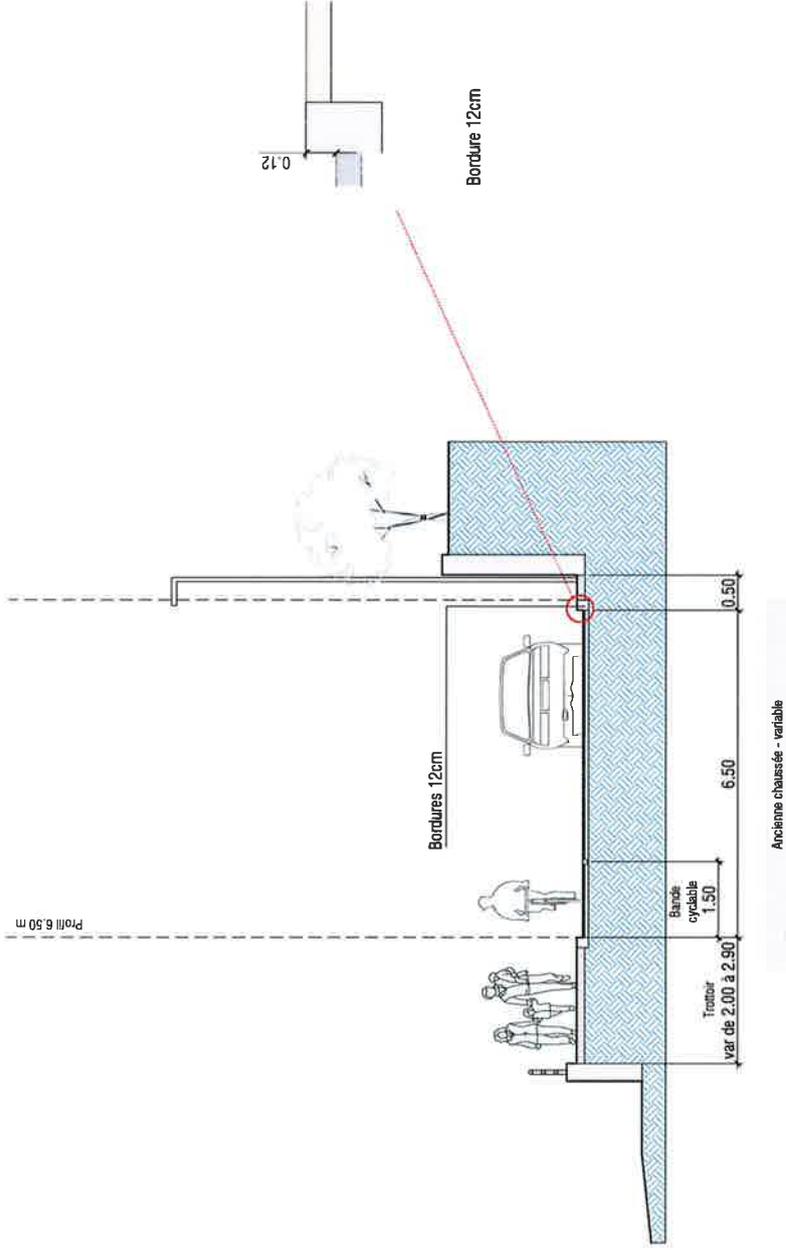
Municipal-délégué : M. Thierry George

Séquences



Séquence Entrée ouest

Profil type 1/100



Séquence Cœur de village - St-Léger

Profil type 1/100

